



Un public nombreux à la conférence du 19 octobre : « Choisir sa mort : un droit, une ultime liberté»

Une chose est sûre : l'homme est mortel. Oser penser dès maintenant à la mort permet de l'envisager d'une façon plus sereine.

Après avoir situé les différents types d'éthique, le Docteur Dominique Lossignol nous a interpellés par ses réflexions sur la mort « naturelle » :

- la nature est-elle morale ?
- est-ce « moral » de ne pas venir en aide auprès d'un être qui souffre au nom d'un quelconque interdit ?



Il a clarifié la difficulté pour le médecin comme pour le patient de poser cet acte ultime qu'est l'euthanasie. Les différents garde-fous pour éviter les abus, les philosophies qui soustendent une appréhension différente de la vie, et donc de

la mort, les attitudes variées d'un pays à l'autre ont été abordés. Il a tracé le parcours qui a abouti à la loi actuelle, l'illustrant d'exemples vécus par lui en Belgique comme en France et au Luxembourg.



Le public, d'abord silencieux car captivé, a posé de nombreuses questions au conférencier. Il n'existe pas de réponse catégorique ni unique. C'est la richesse des nuances contenues dans les réponses du conférencier qui rassure. La volonté



du patient est primordiale, le médecin doit s'y tenir. L'information et le soutien de la famille et des proches sont indispensables pour qu'ils puissent vivre cette décision de fin de vie plus sereinement.

Une peur souvent exprimée est celle de mourir plus vite parce

qu'on envisage sa mort dans des démarches officielles.

Oser signer un testament sur le droit de mourir dans la dignité n'accélère en aucun cas la mort, n'est pas irréversible et n'oblige en aucun cas à être automatiquement euthanasié. Il s'agit juste de mettre ses volontés par écrit au cas où l'on serait dans un état d'inconscience et de santé inguérissable. Il doit être renouvelé tous les 5 ans.

Certes, le sujet n'est pas épuisé, loin de là. Mais la conférence n'a pas empêché de terminer la soirée autour d'un bon verre dans une ambiance très conviviale.

Pour rappel, les tryptiques de l'ADMD sont disponibles à la Maison de la Laïcité.

**Dominique Patte** 

« Je ne puis définir ni justifier au sens légal pourquoi c'est à un médecin qu'incombe le geste (d'euthanasie). Par contre, si je me retrouve dans la situation d'un patient, j'aimerais que ce soit un médecin (compétent) qui m'aide à partir... »

Réflexion d'un médecin faite au Docteur D. Lossignol



#### Dans ce numéro

Après la conférence du 19 octobre : « Choisir sa mort : un droit, une	p.2
ultime liberté »	
10 octobre : le repas du mois !	p.5
27 octobre : conférence-débat : le XXème siècle à travers l'œuvre de	p.6
Jean FERRAT »	
13 octobre : le cinéma des résistances «LIBERTE»	p.8
Génocides des Tsiganes européens 1939-1945	p.9
Le point sur l'euthanasie en Europe	p.10
3, 10 et 24 octobre : cours d'italien	p.13
6 et 20 octobre : atelier d'art floral	p.14
17 octobre : Les lundis du Préau «Promenade audio-visuelle dans la	p.15
nature»	
Témoignage du « lundi de préau » du 19 septembre	p.15
10 et 24 octobre : atelier d'aquarelles	p.16
L'Europe des femmes : où sont-elles les mieux loties ?	p.16
Du 1 <sup>er</sup> au 12 octobre : exposition «Triangle rouge» au Centre Culturel	p.17
«Le Sablon»	
Le film « LIBERTE » s'inscrit dans la quinzaine « Triangle rouge »	p.19
Les génocides : summum de la haine raciale	p.19
A vos agendas	p.21
15 octobre : place aux enfants, nous participons!	p.23

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/44 23 26 Un répondeur prend vos appels durant les absences.

Adresse mail: laicite.morlanwelz@skynet.be

# Cotisation annuelle : 8 € par membre. Compte IBAN n° BE 76 0682 1971 1895

LE COURRIER LAÏQUE Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise Couverture : Bertrand Aquila



# Nouveau à la Maison de la Laïcité

Le repas mensuel du lundi : un moment de rencontre souhaité!



Plusieurs membres et sympathisants ont manifesté l'envie de pouvoir, **une fois par mois,** partager un repas - plat unique - dans notre maison.

Le Conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, a salué cette demande et a choisi le lundi midi, jour où la majorité des restaurants sont fermés.

# Première date choisie : le 10 octobre Bienvenue à partir de midi Service entre 12 et 13 heures

#### **MENU**

Filet pur de porc Gratin aux navets et céleris blancs Croquettes

Café

10 €

Réservation: date-limite le mercredi 5 octobre

Téléphone: 064/44 23 26

Mail: laicite.mlz@skynet.be

Vos amis, amies, copains, copines, voisins, voisines,... sont les bienvenus.

# Jeudi 27 Octobre 2011 à 19h30 Conférence-débat en chanson « Le 20ème siècle à travers l'œuvre de Jean FERRAT »

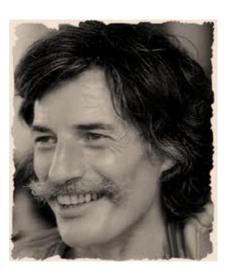
Par José PEREZ, journaliste-poète et Cécile RIGOT, auteur compositeur interprète.

Un parcours parmi les textes des chansons de Jean Ferrat qui retrace les grands moments de l'histoire du 20ème siècle.

Jean Ferrat est décédé le 13 mars 2010. Homme engagé, libre, droit et honnête, c'était un exemple pour tous.

Bien que peu présent dans les médias et malgré un retrait de la scène à quarante-deux ans, il connut un grand succès autant populaire que commercial, marqué par ses prises de positions sociales et politiques.

Venez, grâce à José Perez par les textes et Cécile Rigot par les chansons, passer avec nous une soirée riche en redécouvertes.



### Jean Ferrat : chanteur, poète et homme engagé

Lorsqu'il né le 26 décembre 1930 à Vaucresson dans les Hauts de Seine, Jean Tenanbaum de son vrai nom, rien ne laisse présager le destin qui fut le sien.

Fils d'un joaillier et d'une fleuriste, il est le cadet d'une famille de quatre enfants. Après des études au lycée Jules Ferry de Versailles où sa famille s'est installée, il se dédiait à la chimie. Pendant la guerre 1940-1945, son père est déporté.

Le voilà donc obligé de travailler pour aider sa famille à survivre. Mais déjà son goût pour l'art se fait sentir et c'est d'abord vers le théâtre que Jean se tourne. Dans les années 50, il entre dans une troupe.

En fréquentant les cabarets avec ses amis, il se lance alors dans la musique.

Il écrit sous le pseudonyme de Jean Laroche et joue de la guitare dans un orchestre de jazz.

Ses premiers essais ne rencontrent pas le succès, mais il est désormais convaincu qu'il sera chanteur. Il prend ensuite le pseudonyme de Frank Noël, avant d'opter pour Jean Ferrat.

Ses premiers succès, il les doit à Aragon en adaptant « Les yeux d'Elsa », poème de l'écrivain français que Jean Ferrat admire beaucoup. En 1957, ses débuts sur scènes ont lieu à La Colombe, en première partie d'un récital de Guy Béart.

Il chante alors dans des cabarets connus tels que Milord l'Arsouille et L'Echelle de Jacob. Ce tremplin lui permet d'enregistrer en 1958 son premier 45 tours.

Mais, ce qui lui permet de se faire un nom dans la chanson, ce sont ses talents de poète et compositeur qui amènent d'autres artistes à interpréter ses titres. Citons André Claveau ou Christine Sèvres, une jeune chanteuse qui, en 1961, deviendra

son épouse.



En 1959, la chanson *Ma môme*, son premier succès personnel, lui permet d'enregistrer en 1960, ses premiers quatre titres.

Jean Ferrat ne cachera jamais ses appartenances politiques et philosophiques (très à gauche), ce qui lui vaudra durant sa carrière quelques censures, il n'en reste pas moins un poète de l'amour et de la fraternité. Rappelons-nous *La montagne* (1964) et *Potemkine* (1965).

L'homme sait rester humble, malgréqu'il se produise à Bobino, à l'Alhambra. Il s'installe au cœur de l'Ardèche, et s'isole pour vivre la vraie vie.

De ses voyages au Mexique et à Cuba, il ramène sa célèbre moustache et de nombreux titres tels que *Guérilleros*. Son militantisme s'exprime alors ouvertement dans la période agitée de mai 1968 et pendant laquelle les bouleversements d'Europe de l'Est font rage.

Ferrat fut chanté par les plus grands : Gréco, Aubret, Jeanmaire, Guichard pour lequel Ferrat écrit *Mon vieux*...

Nous laisserons à José Perez et Cécile Rigot, en textes et en chansons le plaisir de parcourir la vie de ce chanteur riche d'humanité, de fraternité et de simplicité.

Rendez-vous le jeudi 27 octobre autour d'un bon verre. Entrée libre.

Yvan Nicaise



# Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 13 octobre 2011 à 20 heures



LIBERTÉ un film de Tony Gatlif (France 2009)

Théodore, vétérinaire et maire d'un village situé en zone occupée pendant la seconde guerre mondiale, a recueilli P'tit Claude, neuf ans, dont les parents ont disparu depuis le début de la guerre. Mademoiselle Lundi, l'institutrice fait la connaissance des Tsiganes qui se sont installés à quelques pas de là. Ils sont venus pour faire les vendanges dans le pays. Humaniste et républicaine convaincue, elle s'arrange, avec l'aide de Théodore, pour que les enfants Tsiganes soient scolarisés.

De son côté, P'tit Claude se prend d'amitié pour Taloche, grand gamin bohémien de trente ans qui se promène partout avec son singe sur l'épaule. Mais les contrôles d'identité imposés par le régime de Vichy se multiplient et les Tsiganes, peuple nomade, n'ont plus le droit de circuler librement : Théodore cède alors un de ses terrains aux bohémiens, désormais sédentarisés.

Liberté est un film émouvant qui traite d'une partie de l'histoire de France trop souvent occultée (le sort réservé aux tsiganes pendant l'occupation allemande). C'est un film sur l'enfermement et la libération, les sédentaires et les nomades, la guerre, l'oppression, la tentation d'une société toujours plus policée.

Son réalisateur parvient à prendre de la distance avec le pathos pour nous parler de l'état de liberté permanent qu'incarnent les Gitans, ainsi que de leur formidable pouvoir de libération de toutes contraintes, de toutes normes.

P.A.F. : 3 € (abonnement 5 séances : 12 €)



« Le cinéma des résistances » est une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut – Secteur des Animations et de la Formation.

*Informations : Mimie Lemoine* 0497/46.34.93 – 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**VOITURAGE** gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

Mimie Lemoine

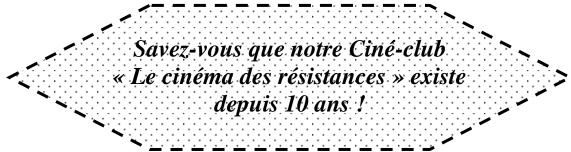
# Génocides des Tsiganes européens 1939-1945 Pour en savoir plus avant 'Le cinéma des résistances »

Les Tsiganes furent persécutés pour des raisons raciales par le régime nazi et ses alliés dans toute l'Europe.

Les Nazis considéraient les Tsiganes comme "racialement inférieurs" et le destin de ceux-ci fut, en de nombreux points, parallèle à celui des Juifs. Les Tsiganes subirent l'internement, le travail forcé et beaucoup furent assassinés. Ils étaient aussi soumis à la déportation dans les camps d'extermination.

On ne connaît pas exactement le nombre de Tsiganes tués au cours de la Shoah. Bien que des chiffres exacts ou des pourcentages ne puissent pas être vérifiés, les historiens estiment que les Allemands et leurs alliés auraient exterminé de 25 à 50% de tous les Tsiganes européens. Sur environ un million de Tsiganes vivant en Europe avant la guerre, au moins 220 000 auraient ainsi été tués.

Le chancelier allemand Helmut Kohl reconnut formellement la réalité du génocide des Tsiganes en 1982. Mais à cette date, la plupart des victimes susceptibles de toucher des réparations conformément à la loi allemande étaient déjà mortes.



# Le point sur l'euthanasie en Europe\*

De nombreuses questions ont été posées au Docteur Dominique Lossignol lors de la conférence du 19 septembre, mais une soirée n'est pas suffisante pour aborder toute les situations rencontrées, notamment les législations dans les pays de

l'Union européenne.

Cette brève synthèse permet de se rendre compte du fossé qui existe entre des pays comme les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg qui ont légalisé l'euthanasie et le reste de l'Europe.

Placée au carrefour des questions morales, religieuses et politiques, la question de l'euthanasie reste posée et divise les Européens.

L'Union européenne reste muette sur le sujet, même si certains Etats membres font pression sur le Parlement européen, le poussant à adopter une position politique.

#### Les législations des pays européens en matière d'euthanasie

La législation des Etats membres est sensiblement différente. Si au nord de l'Europe les pays sont plutôt libéraux, les pays du sud, fortement marqués par la tradition catholique, sont davantage conservateurs.

Il est possible de classer les pays européens en trois catégories selon "leur degré d'ouverture" aux pratiques euthanasiques.

#### > Pays qui ont légalisé l'euthanasie

**Pays-Bas**: c'est le premier pays au monde qui a légalisé l'euthanasie, sous certaines conditions. Des médicaments mortels peuvent être légalement administrés par un médecin, en cas de maladie incurable ou de souffrance intolérable, à des patients l'ayant demandé en toute conscience. La loi, votée en 2001, assure par ailleurs une plus grande sécurité en faveur des médecins. Ceuxci peuvent pratiquer l'euthanasie sans risque de poursuites judiciaires s'ils respectent certains "critères de minutie".

**Belgique**: une loi de septembre 2002 a partiellement légalisé l'euthanasie en l'encadrant très strictement. Le médecin "ne commettra pas d'infraction" dès lors que le patient, victime d'une "souffrance physique ou psychique constante et insupportable" des suites d'une "affection accidentelle ou pathologique incurable", "se trouve dans une situation médicale sans issue".

**Luxembourg :** l'euthanasie a été légalisée en mars 2009, en cas de situation médicale "sans issue", mais elle est interdite pour les mineurs.

# > Pays où l'euthanasie est interdite, mais où une forme de situation médicale « sans issue » à la mort est possible

**Suisse :** l'euthanasie active directe est interdite, mais l'euthanasie passive est tolérée. L'aide au suicide est légale si elle est accompagnée du feu vert d'un seul médecin.

**France** : l'euthanasie est illégale, mais le code pénal distingue l'euthanasie active - le fait de provoquer directement la mort (assimilé à un homicide) - et l'euthanasie passive - "l'abstention thérapeutique" (considérée comme non-assistance à personne en danger).

**Danemark:** l'euthanasie active est interdite, mais un patient incurable peut décider l'arrêt des traitements. Depuis le 1er octobre 1992, en cas de maladie incurable ou d'accident grave, les Danois peuvent faire un "testament médical" que les médecins doivent respecter. L'euthanasie passive peut être alors pratiquée.

**Italie :** l'euthanasie est interdite. Cependant, le droit de refuser des soins est reconnu par la Constitution.

**Grande-Bretagne:** l'euthanasie est interdite. Depuis 2002, la justice autorise l'interruption des soins dans certains cas.

**Allemagne :** l'euthanasie passive, comme le fait de débrancher une machine, n'est pas illégale si le patient a donné son consentement.

**Autriche :** Si l'administration d'un médicament mortel est condamnée, la cour d'appel de Francfort a fait jurisprudence. L'euthanasie peut être décidée si elle correspond sans ambiguïté à la volonté des patients (l'acte est alors considéré comme un "suicide").



Espagne: l'euthanasie n'est pas autorisée, mais les malades ont le droit de refuser d'être soignés. Depuis la dépénalisation du suicide assisté et de l'euthanasie passive en 1995, les peines d'emprisonnement prévues ne s'appliquent pas lorsque le malade a fait une demande instante et réitérée, qu'il souffre d'une maladie incurable ou d'une affection entraînant des douleurs permanentes et difficiles à supporter. Le gouvernement, après avoir envisagé une légalisation du suicide assisté, a indiqué en janvier 2011 qu'il ne prévoyait pas de loi.

**Portugal :** l'euthanasie comme le suicide assisté sont considérés par le Code pénal comme des homicides qualifiés. Selon le nouveau code déontologique des médecins, adopté en janvier, "l'utilisation de moyens extraordinaires pour maintenir la vie" peut être interrompue en cas de mort cérébrale ou à la demande du malade, mais en aucun cas l'hydratation ou l'alimentation, même administrées artificiellement.

**Norvège :** un médecin peut ne pas traiter un patient agonisant à sa demande, ou s'il ne peut communiquer, à celle de ses proches.

Hongrie et République tchèque : les malades incurables peuvent refuser leur traitement.

**Slovaquie :** si "l'euthanasie et le suicide assisté sont inacceptables", le personnel médical "atténue la douleur des malades incurables et des mourants (...) et respecte les souhaits du patient en accord avec la législation".

## > Pays où l'euthanasie est strictement interdite

Grèce et Roumanie: l'euthanasie sous ses différentes formes est interdite. Tout contrevenant s'expose à une peine allant jusqu'à sept ans de prison.

Bosnie, Croatie et Serbie : l'euthanasie est punie au même titre qu'un homicide.

**Pologne:** l'euthanasie est passible de 3 mois à 5 ans de prison, mais "dans des cas exceptionnels", le tribunal peut atténuer la peine, voire renoncer à l'infliger.

**Irlande :** la loi ne fait pas mention de l'euthanasie. Toute forme d'assistance à la mort ou de suicide est illégale et passible de 14 ans de prison.

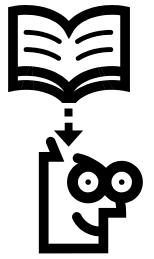
L'euthanasie est donc loin d'être, dans de nombreux pays, un droit reconnu à la personne.

Nos civilisations restent fortement marquées par un interdit religieux qui considère que l'homme ne dispose pas de sa vie, car elle est un don de Dieu. Nous, laïques, considérons que l'homme est seul titulaire des droits associés à son corps, seul maître de sa vie ; c'est la simple application de la liberté individuelle. Il doit être le seul à décider de ce qu'il veut faire de son corps mais aussi de son esprit, c'est-à-dire de ce qui fait qu'il existe en tant qu'Homme.

Yvan Nicaise

Source: www.touteleurope.eu

## Lundis 3, 10 et 24 octobre : Cours d'italien à la Maison de la Laïcité



A partir du mois de septembre, un cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte a été mis en place dans notre maison.

Il s'agit d'un partenariat entre la Maison de la Laïcité et l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz.

Ces cours, ouverts gratuitement à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue ont déjà rencontré l'adhésion de plusieurs personnes.

Rappelons qu'il ne s'agit donc pas d'une formation scolaire aboutissant à un quelconque certificat ou diplôme.

Il est animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provinciale de Morlanwelz.

#### **Inscriptions**

Si vous souhaitez participer à ce cours, vous pouvez encore vous inscrire auprès de Monsieur Diprima Tony au 064/44 76 67 ou au 0499/31 65 92 ou à notre numéro habituel 064/44 23 26.

### 6 et 20 octobre : atelier d'art floral

En septembre, la nouvelle session de l'atelier d'art floral a réuni les participantes prêtes à utiliser au mieux leur imagination et leur savoir-faire acquis la session précédente pour réaliser de splendides montages floraux.

En octobre, deux séances seront organisées : les 6 et 20 octobre, de 10 à 12 heures comme d'habitude.

Les thèmes floraux viseront à prolonger l'été par la réalisation de montages romantiques utilisant les dernières fleurs du jardin.

La participation aux frais reste fixée à 10€ et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.



Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire avant chaque séance auprès de à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

#### Bienvenue à tous

#### **Marie-Christine Cuchet**

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

# Lundi 17 octobre : « Les lundis du Préau » présente

#### « Promenade audio-visuelle dans la nature »



Je vous propose une sélection de montages audiovisuels et de chansons illustrées.

En 2007 et 2010, certains d'entre-vous avaient déjà assisté à une telle présentation distrayante, étonnante et parfois émouvante.

C'est avec de nouvelles trouvailles glanées et sélectionnées sur Internet que nous passerons

ensemble quelques moments conviviaux : beauté de la faune et de la flore, situations cocasses, petites vidéos humoristiques, découvertes étonnantes, chansons illustrées,... 90 minutes de surprises.

La participation à l'après-midi récréatif, goûter et café compris est de 3 €.

Rappelons que le Club du Préau est ouvert à tous et à toutes, membres ou non de la Maison de la Laïcité et que notre salle est au rez-de-chaussée, donc d'accès facile. N'hésitez pas, autour de vous, à parler de cette activité mensuelle qui permet aux participants de se rencontrer, de se retrouver ou de se connaître et pour certains, de sortir de la solitude.

**Yvan Nicaise** 

## Témoignage du « Lundi du Préau » du 19 septembre



Passionné et passionnant, Roger Verstraeten a su nous communiquer son enthousiasme en illustrant la transposition des éléments dans la musique.

De nombreux extraits nous ont interpelés. Avec « La mer » de Debussy, on entendait le sac et le ressac, les vagues. On se croyait au milieu de la plage, dans le calme de l'eau puis « tu vivais » la tempête... On se représentait bien le feu dans « La danse du feu » de Manuel De Falla... Wagner nous a fait ressentir les grondements de la tempête, le

vent... En écoutant la terre, on se sentait très relax, serein au milieu de la nature... Cet après-midi, nous avons entendu un très joli accord entre la musique et les quatre éléments qui nous entourent. Un pur moment de bonheur ! Encore...

Interview d'Anne-Marie André par Dominique Patte



## Lundis 10 et 24 octobre : atelier d'aquarelles

La deuxième session de l'atelier d'aquarelles animée par Anne-Marie André a débuté avec le même succès que l'an dernier.

Gageons que l'expérience acquise par les participants de la session précédente permettra une expression picturale encore plus fine où l'imagination produira des œuvres permettant d'envisager une exposition dans nos murs.

Quant aux nouveaux arrivés, ils découvriront, outre le plaisir de peindre, une ambiance où la convivialité n'est pas un vain mot.

Pour rappel, l'activité se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.

Anne-Marie André

## L'Europe des femmes Où sont-ils mieux loties ?

En mai dernier, « Pensée pour l'Europe » revenait sur la « clause de l'Européenne la plus favorisée en recensant parmi les Etats membres de l'Union européenne les meilleures législations en matière de droit des femmes.

#### Choix de donner la vie

Education sexuelle : Danemark

Contraception: Pays-Bas

Avortement : Suède

Violence de genre

Procédure pénale : Espagne

Viol: France

Prostitution : Suède Travail : France

Politique: Belgique

#### **Famille**

Mariage : Espagne Divorce : Espagne

Contrat d'union civile : Belgique

Congé parental : Suède

Autorité parentale : Estonie

Source: Bulletin Passerelle 84 mai 2011 du CAL

# Du 1<sup>er</sup> au 12 octobre : L'exposition « Triangle rouge » est installée au Centre Culturel « Le sablon » de Morlanwelz



Résiste! C'est l'appel qui est lancé. Ce cri traverse l'exposition «Triangle rouge»\*

L'exposition de l'asbl «Les Territoires de la Mémoire», Centre d'Éducation à la Résistance et à la Tolérance de Liège est une exposition itinérante qui sera installée en octobre au Centre Culturel « Le Sablon ».

Elle est dédiée à tous ceux qui, sous le joug nazi, portaient ce petit bout de tissu rouge triangulaire dans les camps du IIIème Reich, le message véhiculé par ce nouvel outil des Territoires de la Mémoire est plus large et souligne l'action de tous les résistants à toutes les formes de tentatives liberticides.

C'est l'histoire du XXème siècle traversée par un journaliste. Son témoignage permet de se remémorer de très nombreux faits sombres et significatifs de notre histoire contemporaine.

#### Quatre thèmes seront présentés



Quatre espaces successifs sont explorés au fil du déroulement de l'histoire personnelle d'un journaliste résistant symbolisé par une silhouette de couleur rouge.

Les informations présentées sont organisées thématiquement et chronologiquement (sens de visite imposé).

#### La montée des fascismes

Les Squadres, l'Italie fasciste, l'antifascisme italien, le nazisme, l'antinazisme, l'antisémitisme, les Brigades Internationales, l'Apeasement, le Goulag, le totalitarisme, le Rexisme, le VNV et Verdinaso, l'antifascisme belge.

#### La résistance à l'occupant

Le Blitzkrieg, la capitulation, le vie quotidienne, le sto, l'aide aux réfractaires, la collaboration, les réseaux, les missions, les figures, les femmes dans la résistance, la résistance juive, l'arrestation, les lieux d'internement, « Nacht und Nebel ».

#### L'univers concentrationnaire

Définition, hiérarchie interne, fonction économique, la vie quotidienne, la Shoah, les expériences médicales, la résistance dans les camps, la résistance juive, Francisco Boix, les marches de la mort, la libération des camps, que savaient les alliés ?

#### Le devoir de vigilance

A Nuremberg, l'ONU, la Cour Internationale de Justice, le devoir de mémoire et le négationnisme, les médias de la mémoire, les associations, les génocides du XXème siècle, les tribunaux pénaux internationaux (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et le Timor Oriental, la compétence universelle, le devoir de vigilance, l'extrême droite, l'antifascisme.

Vernissage le vendredi 30 septembre à 19 h. Exposition visible même le week-end, de 10 à 12h et de 13 à 16 h Le vendredi de 10h à 12 h. Entrée gratuite.

\*Source : Territoire de la mémoire

Pour plus d'informations : www.territoires-mémoire.be

Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en FAIRE

Léon GAMBETTA

# Le film « Liberté » présenté à notre « Cinéma des Résistances » du 13 octobre s'inscrit dans la quinzaine « Triangle rouge »

Depuis de nombreuses années, la Maison de la Laïcité, au travers d'expositions, de conférences et de projections cinématographiques, s'efforce de porter le message « Plus jamais ça » car nous sommes convaincus que le monde a souvent tendance à oublier les périodes les plus noires de l'histoire.

En mai 2008, nous avons accueilli l'exposition itinérante de la Fondation AUSCHWITZ, rehaussée par les cartes postales réalisées par les élèves de l'Athénée provinciale Jean D'Avesnes de Mons, en préparation à leur voyage en Pologne durant lequel ils ont visité le camp de concentration d'Auschwitz.

En avril 2010, Gaston Alexander nous présenta son exposition d'œuvres picturales et de photographies «Plus jamais ça » rappelant l'époque nazie et ses exactions.

Le film « Liberté », que nous vous présentons dans ce numéro d'octobre, nous rappellera que d'autres communautés, notamment les gitans et les tsiganes, furent aussi victimes de la barbarie nazie.

## Les génocides : summum de la haine raciale

Les génocides (quelles que soient les périodes de l'histoire, quelles que soient les continents, quelles que soient les raisons évoquées, les justifications idéologiques, politiques ou religieuses), qu'ils soient reconnus ou non, sont l'expression de la violence dans ce qu'elle a de plus macabre, de plus terrifiant, de plus absurde, de plus mécanique, de totalement inintelligible et de déshumanisé.

Un génocide, c'est : Détruire au lieu de construire. Apporter la mort au lieu de donner la vie. Epandre la haine au lieu de semer les graines de la fraternité.

Il est du devoir pour chaque citoyen, pour chaque démocrate, de maintenir dans la mémoire collective le triste souvenir des années noires où l'idéologie d'extrême-droite a conduit à l'installation, en Europe, de dictatures sous les noms de nazisme en Allemagne, franquisme en Espagne et fascisme en Italie.

Toutes avaient un fonctionnement identique :



celui de régimes politiques arbitraires et coercitifs dans lequel tous les pouvoirs étaient concentrés entre les mains d'un seul homme, le dictateur, ou d'un groupe d'hommes (ex : junte militaire).

Le pouvoir n'était ni partagé, ni contrôlé et les libertés individuelles n'étaient pas garanties.

Ces régimes totalitaires imposaient et se maintenaient par la force en s'appuyant sur l'armée, sur une milice, sur un parti, sur une caste, sur un groupe religieux ou social.

Après la seconde guerre mondiale, le peuple et ses représentants déclaraient tous : « Plus jamais ça ! ».

#### Et pourtant...

Khmers rouges, Chili, Pinochet, Saddam Hussein, Kadhafi, Rwanda, Philippines, Cambodge, Birmanie, Soudan, Mobutu, Corée du Nord,...

Le spectre des génocides et le règne de dictateurs n'est malheureusement pas que derrière nous.

Il reste toujours des pays où des hommes mettent en place des régimes qui bafouent les droits de l'homme, allant jusqu'au génocide pour asservir les peuples et asseoir leur pouvoir.

Il est toujours aussi impératif que le « Plus jamais ça » continue à raisonner, à être clamé haut et fort, partout dans le monde.

D'où l'importance du devoir de mémoire tout particulièrement auprès d'une certaine jeunesse qui semble plus encline à banaliser la violence, voire même à la glorifier.

Il est inquiétant que dans le milieu scolaire londonien notamment, le port du couteau ou du stylet est plus fréquent que celui du stylo.

La prise en compte de l'information est aussi très importante, notamment venant de « Journaliste sans frontière » ou des ONG, pour empêcher que d'autres crimes contre l'humanité soient occultés de l'attention publique internationale, notamment lorsque des intérêts économiques sont en jeux.

Mais se souvenir n'est pas suffisant : il faut réveiller la conscience citoyenne, éduquer et impliquer la jeunesse, mettre en place des actions concrètes dès que l'on constate que les bases de la démocratie sont menacées, autant par des mouvements ou des partis politiques que par des courants religieux.

L'éducation citoyenne dépasse la responsabilité politique ou celle de divers mouvements : c'est d'abord au sein de la famille qu'elle se construit ; les institutions ne sont que le cadre et les garde-fous qui garantissent les conditions du « vivre ensemble dans le respect de l'autre et la solidarité ».

#### Génocide: tu n'es pas mort

Dans le numéro 65 de mai 2008, à l'occasion de l'exposition de la Fondation AUSCHWITZ à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz, j'avais rédigé un article sous ce titre.

Pour les personnes qui souhaitent en obtenir copie, il suffit de vous adresser à Paola, directement dans nos locaux ou par téléphone : 064/442326.

**Yvan Nicaise** 

# Hommage à Robert Joly Quelques photos oubliées...

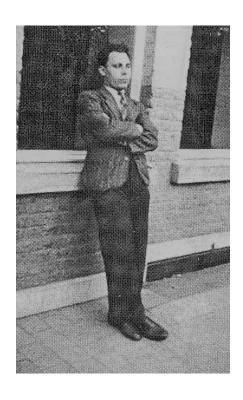
Dans le courrier dernier courrier laïque, un problème informatique non expliqué a laissé plusieurs blancs qui devaient normalement contenir des photos.

Certaines illustraient les articles consacrés notre regretté Robert Joly.

L'une est celle du jeune professeur de français, de latin, de culture grecque et de morale à l'Ecole Normale de Morlanwelz.

L'autre fut prise à l'occasion de la cérémonie d'hommage qui lui fut rendue lors de son départ à la retraite.

Nous les publions ci-dessous afin que les hommages rendus soient complets.







Nous vous annonçons les activités déjà programmées pour les prochains mois, ce qui vous permettra de noter dans votre agenda les activités que nous pourrons partager ensemble.

#### Dimanche 6 novembre à 11h00

#### Conférence dinatoire « L'implication sociale de la laïcité »

par Vincent Dufoing, Directeur de « Picardie Laïque »

L'implication de la laïcité dans la création de nouvelles formes de socialisation est trop peu connue ou vécue. Conférence suivie d'un repas à 12h30.

Menu « Cassoulet » : 12 € (apéro, dessert, café compris)

Réservation jusqu'au 3 novembre.

#### Vendredi 18 Novembre 2011 à 20h00

#### Soirée Jazz exceptionnelle « Hommage à Louis Armstrong »

40 ans après la mort de « Satchmo », venez redécouvrir quelques-uns des célèbres morceaux instrumentaux et vocaux de cet ambassadeur du jazz dans le monde entier grâce à Christophe Cabus (trompette/chant), Peter Maguire (Trombone - Angleterre) et le quartet de Michel Mainil.

Entrée : 9 €. Prévente et réservation : 8 € (064/442326)

#### Lundi 21 novembre de 14h15 à 17h00

Les « Lundis du Préau » présente « *L'évolution de la fonction royale dans le paysage politique belge* » par Freddy Clauwaerts, Professeur d'histoire retraité de la Haute Ecole Condorcet de Mons suivi d'un goûter.

PAF : 3 € goûter.

#### Vendredi 25 novembre 2011 à 19 h00

Vernissage de l'exposition de peinture de Dominique Lefèvre et Claude Mertens

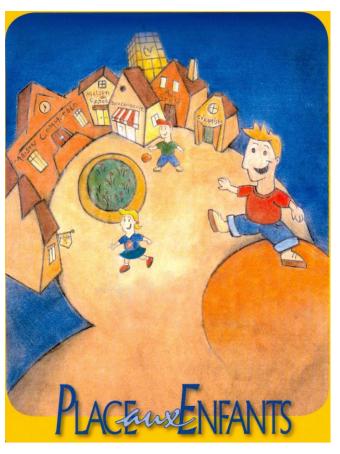
Exposition ouverte les 26 et 27 novembre.

**Dimanche 11 décembre à 12h00** « Repas de fêtes » 20 € (Menu 5 services - apéritif offert)

Réservation jusqu'au 7 décembre.

Jeudi 15 décembre à 20h00

Le « Cinéma des Résistances » présente «La révélation » un film de Hans-Christian Schmid.



# 15 octobre 2011 : Place aux enfants Comme chaque année, nous participons !

Chaque année, depuis 1995, chaque troisième samedi d'octobre, près de 40.000 enfants participent dans toute la Communauté Wallonie-Bruxelles à l'opération « Place aux enfants » et plus de 10.000 adultes se mobilisent pour que cette journée soit une réussite. Des lieux plutôt fréquentés par les adultes leur sont ouverts.

C'est l'occasion pour que les enfants découvrent les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle

et sportive de leur commune.

Bien plus qu'un événement ponctuel, cette action laisse des traces concrètes car elle permet aux enfants de découvrir également les initiatives des milieux associatifs et des autorités communales.

Comme chaque année, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz s'inscrit dans cette initiative et accueille, depuis plusieurs années, des enfants en leur proposant une activité créative.

Cette année, nous leur ferons découvrir, à travers une activité un peu différente de nos activités habituelles, pourquoi une maison de la laïcité existe, pourquoi il est important que des lieux citoyens soient présents dans une commune.

Marie-Christine, notre animatrice de notre activité « Art floral », s'y prépare en compagnie de membres de notre conseil d'administration.

#### Quelques photos de « Place aux enfants » d'octobre 2010





# Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 13 octobre 2011 à 20 heures

